

République Française

Département de l'Oise

SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°01/2025

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	17	17

Date de Convocation
10 Mars 2025

Date d'Affichage
10 Mars 2025

Objet de la Délibération

**APPROBATION DU
PROCÈS-VERBAL DU
COMITÉ SYNDICAL DU
16 DÉCEMBRE 2024**

Séance du 24 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Mars à 18h45, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes des Sablons à Villeneuve les Sablons, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Présents :

COMMUNAUTÉ DE	BILLARD Laurent
COMMUNES DES SABLONS	BOGAERT Francis
	BOULLIANT Didier
	CAUCHIES Daniel
	CHEVALLIER Laurent
	HERMAN Catherine
	KIESSAMESSO Philippe
	LE MAREC Hervé
	LEROY Annie
	LETELLIER Alain
	MERMET Laurent
	MOKTHARI Abdelafid
	VALLET Hervé
	BEAUVISAGE Valéry (suppléant)
	DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant)
LE COUDRAY SUR THELLE	GORINE Ludovic
BELLE-ÉGLISE	GRANGER Philippe (suppléant)

Absents excusés :

Mesdames MAHEU Brigitte – MARGERY Dominique –
Messieurs BRELET Gilles – COMETTE Jacques – DE
KONINCK Hervé – DUPUIS Olivier – FRANÇAIS Alain –
GOERGEN Julien – GOUPIL Jean-Louis – GOUSPY
Christian – HABERKORN Gilles – LE CORRE Pascal –
PIGEON Emmanuel – THOMAS Jean-Jacques –
VANHOUTTE Denis

Pouvoirs :

Néant

Monsieur GRANGER Philippe est désigné secrétaire de séance.

Soit 17 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Comité Syndical.

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
COMITÉ SYNDICAL DU 16 DÉCEMBRE 2024**

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Comité Syndical du
16 décembre 2024.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an sus-dits

Le Président,



Alain LETELLIER

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le **03 AVR. 2025**

Et publication ou notification
Du **03 AVR. 2025**



Le Directeur Général
des Services,

Sébastien FOURNIER

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Décembre à 19h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le Centre Philippe de L'Isle – 1 Place de l'Église à Saint-Crépin-Ibouvillers, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 02 décembre 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Votants : 18

Présents :

Mesdames HERMAN Catherine – LEROY Annie – COURTAUT Sylvie (suppléante) – FOURNIER Lynda (suppléante) – Messieurs BOGAERT Francis – CAUCHIES Daniel – DUPUIS Olivier – GORINE Ludovic – GOUSPY Christian – HABERKORN Gilles – KIESSAMESSO Philippe – LE MAREC Hervé – LETELLIER Alain – THOMAS Jean-Jacques – VALLET Hervé – BEAUVISAGE Valéry (suppléant) – DELAVILLE Jean-Sébastien (suppléant) – VANDENABEELE Eddie (suppléant)

Absents excusés :

Mesdames MAHEU Brigitte – MARGERIE Dominique – Messieurs BILLARD Laurent – BOUILLIANT Didier – BRELET Gilles – CHEVALLIER Laurent – COMETTE Jacques – DE KONINCK Hervé – FRANÇAIS Alain – GOERGEN Julien – GOUPIL Jean-Louis – LE CORRE Pascal – MERMET Laurent – MOKTHARI Abdelafid – PIGEON Emmanuel – VANHOUTTE Denis

Pouvoirs :

Néant.

Monsieur GORINE Ludovic est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-37 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 18 novembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 18 novembre 2024 ne suscite aucune remarque et est donc **adopté à l'unanimité**.

Délibération n° 2024-38 – Approbation du compte-rendu du D.O.B. du 18 novembre 2024

Le compte-rendu du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du 18 novembre 2024 ne suscite aucune remarque et est donc **adopté à l'unanimité**.

Délibération n° 2024-39 – Approbation du budget primitif 2025

Monsieur le Président présente le budget primitif de l'exercice 2025 équilibré en recettes et dépenses à la somme de **4 706 960,00 Euros** répartis comme suit :

<u>Section d'exploitation :</u>	2 205 200,00 Euros
<u>Section d'investissement :</u>	2 501 760,00 Euros

Le Comité Syndical **approuve à l'unanimité**, le budget primitif 2025.

Délibération n° 2024-40 – Création de la commission de contrôle financier

Monsieur le Président indique qu'il convient de créer une commission de contrôle financier, chargée d'examiner les comptes périodiques émis par la société Suez Eau France, délégataire du Syndicat.

Pour ce faire, il est procédé à l'élection des trois membres titulaires appelés à siéger au sein de cette commission.

Ont été **élus à l'unanimité**, Messieurs VALET Hervé, BOGAERT Francis et DUPUIS Olivier.

Délibération n° 2024-41 – Approbation de la fiscalité des hydrants 2024

Monsieur le Président présente le tableau relatif à la fiscalisation de l'entretien des hydrants réalisé en 2024, sur les communes d'Andeville (6 759,46 € T.T.C.), Laboissière-en-Thelle (4 932,58 € T.T.C.), Le Coudray-sur-Thelle (1 278,82 € T.T.C.) et Mortefontaine-en-Thelle (3 471,07 € T.T.C.).

Il présente par ailleurs le coût de cette prestation réalisée sur les communes où la prise en charge est budgétisée : La Drenne (4 932,58 € T.T.C.) et Lormaison (4 844,64 € T.T.C.).

Le Comité Syndical, **à l'unanimité, approuve** les montants de fiscalisation et **valide** les montants des participations communales.

Délibération n° 2024-42 – Approbation de la redevance pour performance eau potable

Monsieur le Président informe l'assemblée que la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, seront remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par :

- Une redevance « consommation d'eau potable », fixée par l'Agence de l'Eau pour l'année 2025, à 0,46 € HT par mètre cube d'eau facturé au cours de l'année civile, à l'abonné, redevance facturée par le délégataire et reversée à l'Agence de l'Eau,
- Deux redevances : une pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » et une pour « performance des réseaux d'eau potable ».

Concernant cette toute dernière, Monsieur le Président présente le protocole.

Le tarif de base, fixé par l'Agence de l'Eau pour l'année 2025, est de 0,0850 € HT par mètre cube d'eau facturé au cours de l'année civile. Il est modulé en fonction d'un coefficient compris entre 0,2 et 1, selon la performance des ouvrages du Syndicat, réalisée.

Cette redevance est facturée par :

- l'Agence de l'Eau au Syndicat l'année N + 1, soit 2026,
- le délégataire à l'abonné, par anticipation l'année N soit 2025, son montant étant reversé au Syndicat.

Considérant que 2025 est la première année d'application de ce dispositif, le coefficient de modulation appliqué par défaut est fixé forfaitairement à 0,2.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité, prend acte** de l'application de ces nouvelles mesures au 1^{er} janvier 2025 et **valide** le montant de la redevance pour « performance des réseaux d'eau potable » applicable à compter de cette date à 0,0170 € HT, par mètre cube d'eau facturé sur l'année civile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 est composé des six délibérations suivantes :

- **Délibération n° 2024-37** – Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 18 novembre 2024
- **Délibération n° 2024-38** – Approbation du compte-rendu du DOB du 18 novembre 2024
- **Délibération n° 2024-39** – Approbation du budget primitif 2025
- **Délibération n° 2024-40** – Création de la commission de contrôle financier
- **Délibération n° 2024-41** – Approbation de la fiscalité des hydrants 2024
- **Délibération n° 2024-42** – Approbation de la redevance pour performance eau potable

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Syndicat Mixte Eau Potable des Sablons
Utilisateur : FOURNIER Sébastien

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL202501
Objet :	Délibération n°2025-01 - Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16 décembre
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-24 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2 - Fonctionnement des assemblées
Identifiant unique :	060-200045177-20250324-DEL202501-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-200045177-20250324-DEL202501-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 01-2025 PV réunion C.S. du 16.12.2024.pdf Nom métier : 99_DE-060-200045177-20250324-DEL202501-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	77.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 01_Annexe_PV - 2024.12.16.pdf Nom métier : 99_DE-060-200045177-20250324-DEL202501-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	104 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 avril 2025 à 13h50min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 avril 2025 à 13h50min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 avril 2025 à 13h50min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 avril 2025 à 13h50min14s	Reçu par le MI le 2025-04-03